

Image not found or type unknown



Loyer et frais de huissier

Par **etiti**, le **28/01/2014** à **14:38**

Bonjour,rrrnAprès de gros soucis financier nous n avons pas paye le loyer pendant 5 mois, nous avons eu des courriers de huissierrrrnpuis jugement nous demandant de payer les loyers en retard + dommages et interets, les frais de huissiers ne sont pas mentionnesrrrnnavant le jugement le huissier nous a facturé une clause penale de 10% du montant en plus d autres fraisrrrndans le jugement il n est pas mentionné ces frais de huissier à payerrrnndoit on payer ces frais de huissier? rnj ai entendu dire que la clause penale doit etre facturee seulement si y a eu un jugementrrrnmerci par avance